

Texte de cadrage ARIS 2022

Thème : Coopérer en éducation physique et en sport : quels enjeux pour l'intervention ?

Du 28 juin au 1^{er} juillet 2022, l'Association pour la Recherche sur l'Intervention en Sport (ARIS) organise sa Biennale sur la thématique de la coopération à l'Université de Bordeaux, en partenariat avec le laboratoire Cultures, Education, Sociétés (LACES, EA7437). Cet objet présente un intérêt majeur pour une société savante telle que l'ARIS dans la mesure où il se situe au carrefour des enjeux de formation et de professionnalisation en lien avec les métiers de l'intervention dans le domaine de l'éducation physique (EP)¹ et du sport. En effet, la coopération apparaît comme un levier pouvant tout aussi bien favoriser les apprentissages dans le cadre de l'EP scolaire, l'optimisation de la performance dans le domaine de l'entraînement sportif, l'inclusion (sociale, culturelle, genrée) ou encore la formation professionnelle initiale et continue des intervenant·es en EP et en sport. Dans une acception large, les situations coopératives impliquent plusieurs personnes manifestant un niveau d'interdépendance plus ou moins élevé au service de l'atteinte d'un but commun. Les travaux sur les situations coopératives semblent donc pleinement alimenter les recherches dans le domaine de l'intervention en EP et en sport qui se centrent sur l'analyse de la relation se nouant entre un·e éducateur·rice et un ou des sujets apprenants à des fins d'apprentissage, de performance, de développement de compétences et d'épanouissement personnel.

Cette Biennale offre ainsi l'opportunité de débattre, à partir de travaux actuels, des déterminants, conditions et enjeux relatifs à la mise en jeu de situations coopératives et de travail collectif dans les secteurs de l'EP et du sport. Cet objet de réflexion permet de structurer l'appel à communication selon quatre axes thématiques :

1. La coopération entre apprenant·es

Depuis plusieurs décennies, la recherche dans le domaine des sciences de l'intervention s'intéresse aux effets des interactions dyadiques ou groupales entre pairs (Topping & Ehly, 1998) à partir de différents paradigmes. Suivant les secteurs d'intervention considérés (EP, sport, loisirs), il s'agit d'étudier l'impact de ces situations intégrant différentes formes d'actions (entraide, co-observation, conseil, co-construction de projet) sur les apprentissages en EPS (Darnis, 2010, Lafont & Winnykamen, 1999), l'optimisation des performances sportives (Buton, Fontayne & Heuzé, 2006) ou encore la formation professionnelle (Escalié, Legrain & Lafont, 2018). Cet axe vise à nourrir un débat transversal sur les conditions de mise en œuvre des dispositifs coopératifs ainsi que sur la formation des élèves et pratiquant·es, propice à l'émergence d'effets bénéfiques sur les apprentissages et le bien-être individuel et collectif.

2. La coopération entre intervenant·es

D'autres travaux placent davantage la focale sur l'analyse de situations dans lesquelles la coopération constitue une forme d'organisation du travail entre plusieurs intervenant·es (représentant·es institutionnel·es, enseignant·es des 1^{er} et 2nd degrés, entraîneur·es, cadres, formateur·trices) sont amené·es à travailler ensemble en vue d'optimiser leurs pratiques professionnelles. L'enjeu de ce deuxième axe consiste à étudier les conduites d'intervenant·es

¹ Dans le cadre de cet appel à communication, la dénomination « éducation physique » est retenue pour son caractère englobant. Pour autant, ce choix ne doit pas masquer l'existence de différences de conceptions entre les pays sur les finalités et les moyens de l'éducation physique à l'école. Ainsi, par exemple, est utilisée en France la terminologie « éducation physique et sportive » (EPS) qui défend une conception éducative des pratiques sportives en tant qu'objet culturel et social.

provenant du même horizon professionnel (e.g., plusieurs formateur·trices, plusieurs enseignant·es d'EPS d'un même établissement, un·e enseignant·e d'EPS avec un·e (des) enseignant·e(s) de disciplines différentes ou avec des enseignant·es de l'enseignement primaire) ou d'espaces de socialité différents (e.g., famille, école, milieu associatif). Il implique également l'examen de partenariats entre plusieurs actrices et acteurs issus parfois d'institutions variées dont les objectifs doivent concourir pour que les injonctions à la coopération que reçoivent régulièrement les professionnels génèrent une coopération en acte effective.

3. La coopération entre chercheur·es et praticien·nes

Depuis une vingtaine d'années, un mouvement se dessine dans le domaine des sciences de l'intervention en faveur d'un renforcement de la coopération entre chercheur·es et praticien·nes. Désigné sous les vocables de recherche-intervention, recherche-action, recherche collaborative, ou encore recherche transformative, cette recherche « avec » les professionnel·les et « pour » les professionnel·les (Robbes, 2020) cherche à dépasser la relation traditionnelle entre chercheur·es et praticien·nes. L'objet de ce troisième axe vise à s'intéresser aux connaissances que chercheur·es et praticien·nes peuvent échanger dans la construction d'une réflexion portant sur les déterminants d'un climat coopératif de formation professionnelle.

4. La coopération entre actrices et acteurs de statuts différents

Si la coopération est souvent caractérisée comme un objet complexe au regard de la multiplicité des déterminants pouvant être pris en compte dans l'analyse, cette complexité réside également dans la difficulté de délimiter les contours de ce qui peut être considéré (ou non) comme une situation coopérative. A ce sujet, la question de la symétrie de statuts entre les interactant·es comme condition de la coopération mérite plus particulièrement d'être posée. Dans quelle mesure des actrices et des acteurs de statuts ou d'institutions différentes, voire présentant un rapport hiérarchique entre elles et eux, peuvent-ils manifester une relation d'interdépendance au service de l'atteinte d'un but commun ? L'enjeu de ce dernier axe est de caractériser les différentes formes d'interactions qui émergent d'un travail commun telles que la coaction, la collaboration, l'activité collective ou la cognition distribuée (Rogalski, 1994), et ainsi de délimiter le périmètre des situations pouvant être qualifiées de coopératives.

Sur la base de cet argumentaire, nous invitons l'ensemble des chercheuses et chercheurs à faire appel à leurs différents horizons théoriques et méthodologiques pour alimenter la réflexion sur la (les) relation(s) entre coopération et intervention en éducation physique et en sport.